

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

Présents: M. BORDES Denys, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique

Absents Excusés : Mme FAISANT Isabelle - Mme BORDES Stéphanie.

Absent : M. CORBIERE Bernard.

Pouvoir : Mme BORDES Stéphanie a donné pouvoir à M. BORDES Denys

Mme CANDELON Pierrette a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du taux des taxes directes locales

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions prises relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux communaux
- d'appliquer ainsi les taux suivants pour l'année 2018 :

6,46 % pour la Taxe d'Habitation
10,23 % pour la Taxe Foncière (bâti)
55,27 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

2. Vote des Redevances d'occupation du domaine public ORANGE :

Toute occupation du domaine public à des fins privatives doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par Orange, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Monsieur Le Maire propose de fixer pour les années 2014 à 2018 les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer la base de tarification suivante :

	Nature réseau	Taux en €	Nombrekm	Montant RODP	Redevance totale
2018	Aérien	52,38	9,390	491,85	780,26 €
	Souterrain	39,28	7,009	275,31	
	Emprise sol	26,19	0,50	13,10	
2017	Aérien	50,74	9,390	476,45	755,83 €
	Souterrain	38,05	7,009	266,69	
	Emprise sol	25,37	0,50	12,69	
2016	Aérien	51,74	9,390	485,84	796,66 €
	Souterrain	38,81	7,009	272,02	
	Emprise sol	25,87	1,50	38,81	
2015	Aérien	53,66	9,390	503,87	826,22 €
	Souterrain	40,25	7,009	282,11	
	Emprise sol	26,83	1,50	40,25	
2014	Aérien	53,87	9,390	505,84	829,41 €
	Souterrain	40,4	7,009	283,16	
	Emprise sol	26,94	1,50	40,41	
				TOTAL	3 988,38 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes

3. Vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Claude TRIFFAULT, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Investissement :

Dépenses : **228 098,35 €**
Dont des Reste à Réaliser de **7.000,00 €**

Recettes : **228 098,35 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **314 171,18 €**
Recettes : **314 171,18 €**

4. Vente d'un terrain à M. MOLES Emile pour le projet de la forge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande écrite en date du 21 mars 2018, de Monsieur MOLES Emile, d'acquérir la moitié de la parcelle ZS 66 jouxtant le bâtiment AO 27, lui appartenant.

Ceci dans la perspective d'accéder à l'entrée principale de cette construction qu'il projette d'aménager.

M. MOLES s'engage, dans son courrier, à prendre à sa charge tous frais inhérent à cette transaction et reste dans l'attente du prix de cette parcelle.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le principe de la vente partielle de la parcelle ZS 66 dont il faudra fixer le prix dans un prochain Conseil Municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document conséquence des présentes.

4. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 03/04/2018:

- *Délibération N° 2018-03/04-01:Vote du taux des taxes directes locales*
- *Délibération N° 2018-03/04-02:Vote des Redevances d'occupation du domaine public ORANGE*
- *Délibération N° 2018-03/04-03:Vote du budget primitif 2018*
- *Délibération N° 2018-03/04-04 :Vente d'un terrain à M. MOLES Emile pour le projet de la forge*

Signatures Membres du Conseil Municipal :

TRIFFAULT Claude	Maire	
VILLADIEU Claudine	1 ^{ère} Adjointe	
FAISANT Isabelle	2 ^{ème} Adjointe	Absente excusée.
BORDES Denys	Conseiller	
BORDES Stéphanie	Conseiller	Absente excusée. A donné pouvoir à M. BORDES Denys
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	